

Décret n° 2007-1429 du 3 octobre 2007 relatif à la profession de conseiller en génétique et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires)

31/03/2010

Ce décret introduit dans le livre 1er de la partie réglementaire du Code de la santé publique un nouveau chapitre dans le Titre III « Examen des caractéristiques génétiques, identification génétique et recherche génétique ». Ce chapitre est relatif aux conditions requises pour l'exercice de la profession de conseiller en génétique ainsi qu'aux règles de cette profession.